JOURNAL BBETAIL 023.qxp_Mise en page 1 05/07/2023 23:53 Page 1

BÉTAIL d'Afrique

Mensuel

N°023

Pour l'élevage, la pêche et les chaînes de valeur

Juillet - Août 2023

PRIX: 1000 F CFA

Éditorial

Par Charles Lambert TRA-BI

Sidi Touré à l'heure de l'innovation

«Fermeture saisonnière des pêches maritimes pour permettre le repos biologique des ressources halieutiques». La terminologie n'est pas nouvelle mais elle reste, en Côte d'Ivoire, une innovation du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, Sidi Tiémoko Touré. Cette action inédite, qui concerne toutes les catégories de pêche qui se pratiquent en Côte d'Ivoire, doit être perçue, de l'avis de plusieurs spécialistes, comme une action salutaire. Une décision qui, à n'en point douter, devrait permettre la régénérescence des ressources halieutiques contenues dans l'océan atlantique dont profite la Côte d'Ivoire.

Suite à la page 2

C.I. / INTERDICTION DES PÊCHES EN MER

Sidi Touré explique la mesure...

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU RÉGIME FRANC

Dr Moussa Kéita (Secrétaire Exécutif) parle des missions du CARF

ÉLEVAGE / 2E ÉDITION DU SELAB

Les recommandations du Sommet d'Abidjan

BURKINA FASO / ÉLEVAGE ET AGRICULTURE

Des innovations pour le 7e Salon international

JOURNAL BBETAIL 023.qxp_Mise en page 1 05/07/2023 23:53 Page 2

Éditorial ...Suite

Par Charles Lambert TRA-BI

Cette innovation ne doit aucunement être vue comme attentatoire à l'activité des pêcheurs. En effet, elle concerne, sur la période du 1er juillet au 31 août 2023, aussi bien les chalutiers qui pêchent les espèces qui sont au fond de la mer y compris les crevettes ; les sardiniers qui pêchent les sardinelles, les anchois et les chinchards ; les palangriers qui traquent les thons et les unités de pêche semi-industrielles dont le but est d'attraper les thons et les espèces apparentées.

Il s'agit donc d'une décision de responsabilité qui est courageuse et qui devrait recevoir l'adhésion de tout l'écosystème de la pêche en Côte d'Ivoire. La fermeture saisonnière des pêches n'est dirigée contre personne et a une portée sociale, économique et écologique. En fait, elle vise à protéger les stocks de reproducteurs et de juvéniles des espèces de sardine, de chinchard, de maquereau, de hareng, de thon et de démersales (mérou, bar (Sosso) dorade, Morue, Capitaine).

L'application stricto sensu de cette décision permettra, en effet, de réduire l'effort de pêche ; de restaurer les stocks de poissons à un niveau biologiquement viable ; d'améliorer et de garantir la durabilité des revenus des pêcheurs et des acteurs de la chaîne des valeurs. La fermeture saisonnière des pêches maritimes pour permettre le repos biologique des ressources halieutiques est donc bénéfique pour tous, aussi bien pour l'Etat, l'écosystème de la pêche que les consommateurs.

D'ailleurs, le ministre Sidi Touré explique lumineusement la pertinence de la décision dont le bénéfice profite à tous les acteurs en Côte d'Ivoire. « *En Côte d'Ivoire, la production de la pêche maritime est passée de 69 769 tonnes en 2003 à 42 738 tonnes en 2020, soit une baisse de 38,75%. Il faudrait donc agir en améliorant les dispositifs de surveillance pour la lutte contre la pêche INN (Illicite, Non déclarée, Non réglementée), mais en adoptant aussi des approches pertinentes de gestion des ressources s'appuyant sur le potentiel et la capacité biologique de reconstruction de la ressource et de son habitat* », souligne le membre du gouvernement.

De plus, l'adoption de la fermeture saisonnière des pêches maritimes symbolise la volonté de l'Etat de Côte d'Ivoire de respecter ses engagements internationaux. En effet, cette mesure est prise en application des recommandations du Comité international pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT).

Vu donc les probables effets bénéfiques de la fermeture des pêches maritimes en Côte d'Ivoire pour tout l'écosystème, il est impérieux que le pays, à travers tous les services compétents, lance une vaste campagne de sensibilisation pour amener tous les acteurs à comprendre le bien-fondé de cette décision, afin qu'elle soit couronnée de succès.

Par ailleurs, toutes les parties prenantes ont l'obligation de se conformer à cette directive. Elles doivent être républicaines et éviter de tomber sous le coup de la loi qui prévoit, à l'article 105 de la loi sur la pêche, des peines allant de 1 à 5 ans de prison et le paiement d'une amende de 50 à 300 millions de F CFA■

MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

La CEDEAO met en débat leur mise sur le marché

Du 20 au 22 juin 2023, s'était tenu à Abidjan en Côte d'Ivoire, un atelier régional sur l'opérationnalisation du dispositif régional d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires.

Organisé par le Centre régional de santé animale (CRSA), à travers la composante « *amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires* » du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) Phase 2 et financé par la Banque mondiale, l'atelier d'Abidjan a pris fin sur de bonnes notes. Il a permis aux Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de s'accorder sur une démarche devant conduire à un système centralisé, unique et harmonisé. La libéralisation du secteur des médicaments vétérinaires dans les États membres de la CEDEAO a eu des conséquences parfois négatives et révélé la nécessité d'une intervention régionale pour réglementer leur commercialisation dans la région et garantir leur qualité. Si la question est plus ou moins traitée depuis des années au sein de l'espace UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africain), ce n'est pas encore le cas en ce qui concerne les sept autres Etats de la CEDEAO non-membres de l'UEMOA. Le cadre unifié d'autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires n'est pas encore effectif dans tous les États membres malgré les nombreux efforts entrepris.

Les trois jours de réunion à Abidjan ont permis aux personnes ressources et aux membres du Comité vétérinaire régional (CRV) venus des quinze Etats membres de la CEDEAO, plus la Mauritanie et le Tchad, notamment les directeurs des services vétérinaires et les présidents des ordres vétérinaires, de discuter en profondeur des modalités pratiques devant faciliter l'opérationnalisation du dispositif régional. Madame Fadiga Haida née Diarrassouba, Conseillère technique, a représenté à cette rencontre le Ministre ivoirien des Ressources Animales et Halieutiques de Côte d'Ivoire. « *Le contrôle des médicaments vétérinaires est un sujet de plus en plus préoccupant face à la multiplication des médicaments contrefaits ou de qualité douteuse, au développement anarchique des réseaux informels de distribution de médicaments et à la croissance de l'antibiorésistance. Il nous faut donc des actions concertées et une approche régionale et coordonnée pour juguler le fléau car la plupart des maladies sont transfrontalières* », a indiqué la représentante du Ministre Sidi Touré à l'ouverture des assises.

L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE

Sa recommandation s'inscrit bien dans la droite ligne de la CEDEAO qui veut être aux avant-gardes de la santé publique et de la protection des populations. Des études ont, en effet, conclu à la faisabilité d'une harmonisation des réglementations pharmaceutiques vétérinaires nationales, notamment par la mise en place d'un cadre unifié pour les autorisations de mise sur le marché, le contrôle de qualité et l'orientation des politiques et des réglementations des médicaments vétérinaires. Dans cette perspective, la Commission de la CEDEAO a pris plusieurs textes en novembre 2010, à savoir, le Règlement C/REG. 22/11/10 relatif aux procédures communautaires de gestion du médicament vétérinaire et la Directive C/DIR.1/11/10 relative à la pharmacie vétérinaire.

Monsieur Savadogo Joseph de la CEDEAO, Coordonnateur de la Composante amélioration de la santé animale et du contrôle des médicaments vétérinaires du Projet régional PRAPS 2, parlant au nom de la Directrice exécutive du CRSA, a conforté les propos de Madame Fadiga en rappelant ceci : « *la plupart des pays disposent d'une législation et d'une réglementation relatives aux médicaments vétérinaires. Mais force est de constater que cette règlementation est insuffisamment appliquée. C'est pourquoi, il est nécessaire d'envisager une intégration régionale de la réglementation en santé et bien-être animale y compris la gestion des médicaments vétérinaires entre les pays membres de la CEDEAO* ».

De façon spécifique, les personnes ressources, les directeurs des services vétérinaires et les présidents des ordres vétérinaires, présents à cette deuxième réunion du Comité vétérinaire régional, ont fait l'état de la mise en œuvre des recommandations et du plan d'actions du dernier comité vétérinaire régional. Les participants ont fait aussi l'état des lieux des textes législatifs et règlementaires nationaux régissant le secteur des médicaments vétérinaires, l'état des lieux des dispositifs nationaux d'AMM, de gestion et de contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires. Ils ont passé en revue le cadre règlementaire régional sur les médicaments vétérinaires et ont formulé des avis techniques et/ou recommandations pour l'opérationnalisation du dispositif régional d'AMM des médicaments vétérinaires.

Pour rappel, le Comité Vétérinaire Régional (CVR) a été institué par la Commission de la CEDEAO par Règlement C/Reg.23/11/10. Il regroupe les Directeurs des Services vétérinaires, les Présidents des Ordres vétérinaires des Etats membres de la CEDEAO, etc.

Le CVR a pour mission d'assister la Commission de la CEDEAO, par la formulation d'avis techniques et de recommandations, dans l'élaboration des textes communautaires et l'harmonisation des législations dans les domaines de la santé et le bien-être des animaux aquatiques et terrestres, de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, de la pharmacie vétérinaire, des zoonoses et de la profession vétérinaire, afin d'atteindre les objectifs de la Communauté en matière d'élevage ■

Par André SELFOUR

JOURNAL BBETAIL 023.qxp_Mise en page 1 05/07/2023 23:53 Page 3

PRÉPARATIFS DU SARA 2023

La Cheffe de cabinet du MIRAH prend le pouls du Parc des expositions

En prélude à la 6e édition du Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales d'Abidjan (SARA), Mme Roux Leroux Ziola, Cheffe de cabinet du Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, a visité le Parc des expositions qui abritera cet évènement en septembre prochain. Plusieurs personnalités étaient présentes lors de cette visite qui a eu lieu jeudi 22 juin 2023 et dont l'objectif était de s'enquérir de l'état d'avancement des travaux de construction de cet édifice. En effet, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural Adjoumani Kouassi, celui de l'Environnement et du Développement Durable, Jean-Luc Assi et de SEM Yvette Daoud, Ambassadeur des Pays-Bas en Côte d'Ivoire, pays à l'honneur du SARA 2023, étaient sur les lieux avec la Cheffe Cab du Ministre Sidi Touré.

Le 29 mars 2023, Mme Roux Leroux s'était déjà rendue au Parc des expositions pour y effectuer un repérage des différents espaces réservés. La Cheffe de cabinet du MIRAH y était aussi avec des représentants du Ministère de l'Agriculture et du Développement Durable, des Eaux et Forêt et une délégation de l'Ambassade des Pays-Bas. Le Comité d'organisation avait, à cette occasion, présenté aux Ministères concernés le plan de masse du SARA 2023.

Bâti sur une superficie de 30 hectares, le Parc des expositions, situé sur la route de l'aéroport dans la commune de Port-Bouët, est composé d'une salle de conférence de 5200 places, une salle des pas perdus et d'un parking semi-ouvert de 800 places entre autres.

Du 29 septembre au dimanche 8 octobre 2023, Abidjan vibrera au rythme de la 6e édition du SARA qui se tiendra au Parc des expositions d'Abidjan autour du thème : «*l'Agriculture africaine face aux chocs internes et externes : quelles innovations structurelles pour améliorer les secteurs agricoles et garantir la souveraineté alimentaire*» ■

Par MYNA

C.I./ OUANGOLODOUGOU

Reprise des activités de suivi de la libre circulation du bétail

Après trois années d'interruption en raison de la pandémie de la Covid-19, les activités de suivi de la libre circulation des véhicules de transport inter-Etats des personnes, des biens et du bétail ont repris depuis le 23 juin 2023 sur l'axe Abidjan-Ouangolodougou-Laléraba, Abidjan-Pogo. Cette réouverture a été marquée par une cérémonie tenue à l'hôtel de ville de Ouangolodougou. L'événement a eu lieu en présence de plusieurs acteurs de transport de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Mali. Diomandé Moussa, secrétaire permanent du comité national de pilotage dudit mécanisme du ministère d'État, ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration africaine et de la Diaspora, était aussi présent.

L'objectif de ce projet est de faciliter la circulation des véhicules inter-Etats; tout en permettant au comité de pilotage du mécanisme, de détenir des statistiques fiables sur le flux migratoire, d'assurer un passage sécurisé aux véhicules de transport et de lutter contre la traite des enfants. De manière concrète, le suivi de la circulation du bétail se fera essentiellement sur deux contrôles : un à la gare de départ et un autre à l'entrée du territoire de destination. Ce travail est fait conjointement par toutes les forces de défense et de sécurité, dont la Police, la Douane, la Gendarmerie et les Eaux et Forêts.

Par Sandrine KOUADJO

C.I./ TOUMODI

Des voleurs de bétail mis aux arrêts

Fin de parcours pour un gang de voleurs de bétail. Dans la nuit du vendredi 16 juin 2023, ces quidams ont été arrêtés par la Police et la Gendarmerie à Komékro, village situé sur l'axe Toumodi-Dimbokro. Cette arrestation a été possible grâce à une étroite collaboration entre les forces de Police et de Gendarmerie de la ville de Toumodi. Selon les informations rapportées par TV Toumodi, le gang a, à son actif, une dizaine de bœufs volés. Interrogé sur leur mode opératoire, l'un des voleurs a affirmé qu'il se faisait engager comme surveillant dans les fermes. Après avoir gagné la confiance de ses employeurs, il profite de leur absence pour informer ses complices. Ces voleurs louaient ainsi un véhicule pour accomplir leur sale besogne la nuit tombée. Interpellés lors de leur dernière tentative dans le village de Komékro, les trois complices, le chauffeur et l'apprenti du camion loué à Yamoussoukro, ainsi que l'ami de ce dernier ont tous été mis aux arrêts. Le degré d'implication de chacun sera défini par les juges.

Par S. K.

JOURNAL BBETAIL 023.qxp_Mise en page 1 05/07/2023 23:53 Page 4

FERMETURE SAISONNIÈRE DES PÊCHES

Le ministre Sidi Touré explique la mesure

***Le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, Sidi Tiémoko Touré, a annoncé la fermeture saisonnière annuelle des pêches maritimes en Côte d'Ivoire, lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le jeudi 25 mai 2023 à l'immeuble Postel 2001à Abidjan-Plateau.* Voici de larges extraits de sa déclaration.**

« (…) Les océans, les mers et les zones côtières offrent une source vitale d'alimentation, d'emplois, de loisirs, de commerce et de bien-être économique pour des millions de personnes à travers le monde et d'autres biens et services qui sont primordiaux pour l'existence même de la vie sur terre. Le poisson est une source majeure essentielle de protéines et de nutriments pour une grande partie de la population mondiale.

La Côte d'Ivoire, en tant que pays côtier, de port et de pavillon, a ratifié ou adhéré à plusieurs instruments ou arrangements régionaux et internationaux, dont la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, la Convention sur la Diversité Biologique et le Code de Conduite pour une Pêche Responsable de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture). Le faisant, la Côte d'Ivoire s'est librement engagée à mettre en œuvre des régimes de gestion durable de ses pêcheries marines.

En effet, malgré certains efforts de conservation des océans, la viabilité des ressources halieutiques mondiales continue de diminuer. En Côte d'Ivoire la production de la pêche maritime est passée de 69.769 tonnes en 2003 à 42.738 tonnes en 2020, soit une baisse de 38,75%.

Il faudrait donc agir en améliorant les dispositifs de surveillance pour la lutte contre la pêche INN (Pêche illicite non déclarée et non règlementée), mais en adoptant aussi des approches pertinentes de gestion des ressources,, s'appuyant sur le potentiel et la capacité biologique de reconstruction de la ressource et de son habitat.

Notre pays ne saurait être en marge de cette dynamique régionale et mondiale de gestion durable de nos ressources. C'est ainsi que le législateur ivoirien a adopté la loi du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture dont le décret d'application n°2021-762 du 8 décembre 2021 portant réglementation des plans de conservation des pêcheries préconisent la prise de mesures de gestion appropriée fondée aussi bien, sur l'approche de précaution que sur des avis scientifiques.

Par ailleurs, le Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO), notre organisation régionale des Pêches qui couvre le Libéria, le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigéria, à sa session de 2021, a recommandé l'harmonisation des mesures de gestion pour la sauvegarde des ressources halieutiques partagées dans la Sous-région. (…)

Face à la menace que constitue la baisse continue des ressources halieutiques marines, en application de la loi relative à la pêche et à l'aquaculture et des engagements internationaux et régionaux de notre pays, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques a pris l'initiative pour instaurer un repos biologique annuel dans les eaux marines de Côte d'Ivoire dont la Communication en Conseil des Ministres a été adoptée le 19 avril 2023 par le Gouvernement.

La mesure de fermeture des pêches maritimes de Côte d'Ivoire en plus des avis scientifiques intègre les recommandations du Comité International pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT). Ainsi le repos biologique devant être mis en œuvre à partir de 2023 en Côte d'Ivoire connaîtra trois (3) phases selon les types de pêche :

•**La Phase 1** : elle court du 1er janvier au 13 mars pour les navires thoniers dont la majorité est d'origine étrangère.

•**La Phase 2** : elle débutera du 1er juillet au 31 juillet, elle est appliquée aux unités de pêches artisanales

•**La Phase 3** : elle s'étendra du 1er juillet au 31 août, elle est appliquée aux unités semi-industrielles et industrielles.

Le processus de mise en œuvre de la fermeture saisonnière annuelle de 2023 sera donc mené en liaison avec d'autres Ministères notamment la Défense, le Transport, l'Environnement, le Commerce, etc. et comprendra les actions prioritaires suivantes :

-L'information et la sensibilisation des parties prenantes à cette mesure notamment ; les administrations nationales (commerce, Défense) les acteurs de la chaine de valeur de la pêche ;

- La Prise d'un arrêté pour institutionnaliser la fermeture saisonnière annuelle des pêches maritimes ;

- La Mise en place d'un comité de suivi de la fermeture saisonnière et d'évaluation des impacts ;

- La Déclaration pour la fermeture saisonnière de la pêche en juin 2023

- L'Organisation de patrouilles en liaison avec la marine nationale et le Centre de Surveillance satellitaire des activités couvrant toute la Zone Économique Exclusive de la Cote d'Ivoire.

Le non-respect des dispositions relatives au repos biologique constitue une infraction conformément à l'Article 105 de la loi sur la pêche qui prévoit un emprisonnement allant d'un à cinq ans et le paiement d'une amende 50 à 300 millions de F CFA ou l'une de ces deux peines.

Je voudrai revenir sur l'importance de la mise en œuvre de la fermeture saisonnière des pêches ; elle vise la préservation et la reconstitution des stocks de poissons, l'augmentation des captures, l'exploitation durable des ressources, l'amélioration des revenus des acteurs de la chaîne des valeurs et la préservation des emplois. (…) »

Source : MIRAH

Les types de pêches et de poissons concernés

La fermeture saisonnière des pêches en mer, aussi appelée "période de repos biologique", est l'arrêt des activités de pêche pendant une période spécifique, généralement durant la grande période de reproduction de stocks de poissons cibles. C'est une mesure qui est destinée à protéger les poissons en gestation ou en phase de reproduction y compris les juvéniles. L'objectif principal du repos biologique est de protéger les stocks de reproducteurs et de juvéniles des espèces de sardine, chinchard, maquereau, hareng et thon et démersales (mérou, bar (sosso) dorade, morue, capitaine). Mais de manière spécifique, il s'agit de réduire l'effort de pêche, restaurer les stocks de poissons à un niveau biologiquement viable, améliorer et garantir la durabilité des revenus des pêcheurs et des acteurs de la chaîne des valeurs. Les types de poissons concernés par cette saison fermée sous régionale sont en général des stocks partagés entre les trois pays concernés par ce projet ; à savoir les stocks de petits pélagiques partagés entre la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo, constitués du groupe de sardinelles, d'anchois et de chinchards, ainsi que les stocks de démersaux constitués du groupe de fritures, capitaines, dentex et autres poissons rouges comme espèces cibles.

La mesure de fermeture saisonnière s'applique à tous les types de pêche marine : la pêche des chalutiers qui concerne les espèces qui sont au fond de la mer y compris les crevettes ; la pêche des sardiniers qui a pour cible les sardinelles, les anchois et les chinchards ; celle des palangriers qui pêchent les thons et enfin, les unités de pêche semi-industrielles qui prennent en compte les thons et les espèces apparentées.

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) a, pour assurer le succès de cette période de repos biologique, programmé des activités de suivi. Il s'agit de suspendre et de geler toute délivrance de licences de pêche pendant cette période, de renforcer la surveillance des pêches dans la ZEE (Zone Economique Exclusive) de Côte d'Ivoire à travers des patrouilles régulières et de suivre le mouvement des navires à travers le centre de surveillance des pêches avec le système VMS (Système de suivi des mouvements des navires de pêche) et l'appui du centre de surveillance du CPCO avec le Système d'Identification Automatique des Navires (AIS). Les parties prenantes pour la mise en œuvre de cette mesure sont les acteurs de la pêche industrielle et semi-industrielle, les importateurs de poissons congelés, les organisations professionnelles de pêche, la Marine nationale et les Affaires maritimes, les autorités des Ports Autonomes d'Abidjan et de San-Pedro ainsi que les partenaires techniques au développement.

Par André SELFOUR

JOURNAL BBETAIL 023.qxp_Mise en page 1 05/07/2023 23:53 Page 5

- **68 balises VMS de type NEMO pour la fermeture saisonnière des Pêches maritimes**

68 balises VMS de type NEMO dans le cadre de la fermeture saisonnière des pêches maritimes prévue du 1er juillet au 31 août 2023. Un atelier de formation pour une meilleure utilisation de ces équipements s'est tenu du 29 au 30 juin 2023 à la direction des Pêches. L'objectif de cette formation est de transmettre, aux opérateurs du Centre de surveillance des pêches, les compétences relatives à l'usage de ce nouveau dispositif. Le Conseiller Technique au MIRAH, Colonel Alain Kodjo, représentant le Ministre des ressources animales et halieutiques, Sidi Touré, a profité de l'occasion pour prodiguer des conseils aux futurs utilisateurs de ces équipements quant à son usage.

- **Les capacités de la Marine nationale renforcées**

Les capacités opérationnelles de la Marine nationale sont renforcées par le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques. Et ceci dans ses missions de surveillance, d'inspection des navires et embarcations de pêche et de lutte contre la pêche INN, à travers la remise de combustibles et de lubrifiants. La cérémonie a eu lieu mardi 27 juin 2023, sous la présidence de la Cheffe de Cabinet du MIRAH, Mme Roux Leroux, représentant le Ministre Sidi Touré. Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'entente pour l'organisation des missions de surveillance dans le cadre des rades intérieures et extérieures au Port Autonome d'Abidjan. Ces combustibles et lubrifiants d'une valeur de plus de 38 millions de F CFA, vont aussi contribuer au respect de la mise en œuvre de la fermeture des pêches marine

- **Les équipes du MIRAH en campagne d'information**

Les équipes du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) mènent une campagne d'information sur la prochaine fermeture saisonnière des pêches marines en Côte d'Ivoire. L'étape de Tabou conduite par le colonel Bina Fofana, Directeur des Pêches, a eu lieu le mardi 13 juin à la Préfecture de la ville en présence des autorités de la région, des acteurs de la pêche et des populations. L'objectif est d'informer et de sensibiliser les acteurs de la chaîne de valeur et les populations sur le respect de la fermeture saisonnière des pêches qui vise à améliorer la productivité des pêches et à permettre une gestion durable de nos ressources maritimes. Outre l'étape de Tabou, d'autres missions ministérielles avec le même objectif ont été faites à Fresco et dans plusieurs autres villes du littoral ivoirien.

Par S. K.

FERMETURE SAISONNIÈRE DES PÊCHES

Des pêcheurs font face à la décision

Jacqueville. Station balnéaire située à plus de 60 Km de la capitale économique de la Côte d'Ivoire, est prisée pour ses plages et ses plans d'eau. Ville de la Région des Grands-Ponts, elle est réputée également pour son abondance en poisson et autres produits halieutiques. Quelques jours avant l'entame de la fermeture saisonnière des pêches, BETAIL D'AFRIQUE est allé à la rencontre des pêcheurs traditionnels de cette localité..

Un soleil de plomb, une brise légère qui invite au repos, des vagues qui échouent paresseusement sur la berge. A quelques mètres, des enfants s'essaient à la pêche, non loin des pirogues accostées. Une véritable carte postale exotique qui s'offre à toute personne qui s'y aventure. Pourtant derrière ce tableau idyllique, l'inquiétude plane. Les pêcheurs de Jacqueville et des villages environnants majoritairement originaires du Ghana, sont inquiets car dans quelques jours, ils ne pourront plus aller en mer et ce pour une période d'un mois.

Informé de la mesure de fermeture saisonnière des pêches, Peter, la quarantaine révolue, est propriétaire de trois pirogues. Il indique qu'il n'a d'autres choix que de l'appliquer. Il se dit cependant inquiet pour sa famille puisque la pêche est sa seule source de subsistance. « *C'est le gouvernement qui a décidé. Nous allons rester à la maison. Ils sont payés par mois et leurs enfants n'attendent pas la vente de poissons pour manger. Nous avons de nombreuses personnes à notre charge et si nous ne vendons pas nous ne mangerons pas* », affirme-t-il.

Peter révèle que les pêcheurs sont confrontés à des désagréments de tous genres. A la confection de l'embarcation qui est onéreuse, au coût du moteur qui avoisine 1 million 500 mille FCFA et qu'il faut remplacer immédiatement en cas de panne sous peine de cessation immédiate d'activité, s'ajoutent des taxes et prélèvements abusifs. « *Chacun vient prendre l'argent avec nous sans compter les licences, les taxes que nous payons et nos poissons que certains nous obligent à leur donner* », révèle-t-il. Il a ajouté que personne ne défend leur cause. Precious K. abonde dans le même sens que Peter. Assis sur le sable, en culotte noire, le torse nu, il raccommode des filets. Pour lui, les autorités auraient dû prévoir une compensation financière pour soulager les pêcheurs et leurs familles. « *C'est le métier qu'on prend pour nourrir la famille. Au moins s'ils avaient prévu quelque chose pour nous, on pouvait comprendre mais ils ne nous ont rien donné. En août, nous allons commencer à travailler. Mais après le mois d'août, c'est la rentrée scolaire et nous devons scolariser nos enfants* », déplore-t-il.

Pour lui, cette mesure relève plus du politique par conséquent il n'en voit pas trop la nécessité. «*C'est Dieu qui donne le poisson, depuis des années des personnes pêchent et il y a toujours eu des petits et de gros poissons et ça ne manque jamais. C'est de la politique tout çà*», souligne-t-il. Kwamé, la vintgtaine, est né en Côte d'Ivoire. Il travaille pour un armateur qui emploie plusieurs jeunes comme lui. Durant cette période de fermeture des pêches, il ne percevra pas de salaire car il est payé en fonction de son rendement journalier. Pour faire face à cette situation, il est obligé de mettre les bouchées doubles pour accroître ses gains. « *Cette mesure ne nous arrange pas. Pour le moment, nous sommes obligés de travailler un peu plus pour vendre beaucoup de poissons et acheter un peu de riz et d'huile pour tenir pendant ce temps* », indique Kwamé qui dit ne pas être friand de la viande qu'ils seront contraints d'inclure dans leur menu en attendant l'ouverture de la pêche début août. Il aurait bien voulu, en attendant, pêcher dans la lagune mais son embarcation ne lui permet guère de le faire. « *Nos pirogues sont plus grandes par rapport à celles des pêcheurs qui vont sur la lagune. Ils sont déjà nombreux donc ils pourront en profiter pour faire des bénéfices* », dit-il. En attendant la fermeture des mers, les pêcheurs n'ont d'autres choix que de vaquer à leurs occupations en espérant réaliser de grosses prises

Mireille YAPO
(Envoyée spéciale)

Le bord de mer se vide à Vridi-Zimbabwé

Les activités de pêche seront momentanément suspendues du 1er au 31 juillet 2023 pour les unités de pêche artisanale et du 1er juillet au 31 août pour celles semi-industrielles. Pour cette grande première en Côte d'Ivoire, comment se comportent les acteurs du secteur relativement à la mise en application de cette mesure notamment les pêcheurs artisanaux. « BETAIL D'AFRIQUE » s'est rendu à Zimbabwé, quartier situé en bordure de mer, dans la zone portuaire de la commune de Port-Bouët et au Port de pêche d'Abidjan. D'ordinaire bondé de monde principalement composé de pêcheurs, de commerçantes et de fumeuses de poissons, c'est plutôt un bord de mer vide que notre équipe a trouvé ce samedi 17 juin 2023. Ce constat s'explique par la ruée de la plupart des pêcheurs vers le Ghana, pays dont ils proviennent majoritairement. Si certains sont partis dans l'intention de se reposer en attendant la réouverture de la mer, la plupart y sont pour continuer leur activité de pêche chez le voisin ghanéen, explique Kouao, pêcheur âgé d'une cinquantaine d'années. «*Aujourd'hui la plage est vide, ces pêcheurs que vous voyez avec des filets en main, les préparent pour les ranger. Beaucoup sont partis au Ghana à cause de la fermeture de la mer prévue pour toute la période de juillet*». Un peu plus loin de « Zimbabwé », précisément au Port de pêche, où certains pêcheurs artisanaux continuent de mener leur activité aux côtés des industriels, l'ambiance est tout autre. Si pour les « Zimbabwéens », l'interdiction momentanée de pêche en Côte d'Ivoire entraîne un exode vers le Ghana, ceux du port comptent bien y rester. A défaut de pêcher dans la mer, ils comptent mener paisiblement leurs activités, cette fois dans la lagune. C'est ce qu'affirme Francis, de nationalité ghanéenne. « *La mer sera fermée, pas la lagune, on ira pêcher là-bas alors en attendant sa réouverture* », note-t-il. Mais avant, Francis compte bien se donner un peu de vacances avant de prendre le large, cette fois en direction de la lagune pour s'adonner à son activité de pêche en attendant la réouverture de la mer prévue le 31 août 2023.

Par Sandrine KOUADJO

JOURNAL BBETAIL 023.qxp_Mise en page 1 05/07/2023 23:53 Page 6

COMITÉ D'ADMINISTRATION DU RÉGIME FRANC (CARF)

Dr Moussa Keita est Enseignant-chercheur à l'Université Félix Houphouët-Boigny, d'Abidjan-Cocody. Depuis le mois d'août 2021, il est le Secrétaire Exécutif du Comité d'Administration du Régime Franc (CARF). Dans l'entretien qu'il a bien voulu accorder à « BETAIL D'AFRIQUE », Dr Kéita fait le grand déballage sur cette importante structure dont il est le premier responsable.

Dr Moussa Kéita (Secrétaire Exécutif du CARF) parle des grandes missions de la structure

Dr Moussa Kéita, dites-nous ce que c'est que le Comité d'Administration du Régime Franc (CARF) dont vous êtes le Secrétaire Exécutif.

Dr Moussa KEITA: Le législateur ivoirien a adopté la loi n° 2005-556 du 02 décembre 2005 instituant le régime d'entreprise franche de transformation des produits halieutiques. Ce régime est un ensemble d'instruments de promotion des exportations accordant des avantages fiscaux, douaniers et financiers aux entreprises exerçant, sous forme de point franc, des activités de transformation de produits halieutiques réalisant au minimum 90% de son chiffre d'affaires à l'exportation. Comme le stipule l'article 4 de la loi précitée, l'admission, au régime franc, est soumise à l'obtention préalable d'un agrément délivré par les autorités compétentes, sur proposition du Comité d'Administration du Régime Franc (C.A.R.F).

Quels sont les objectifs et missions du CARF ?

Dr M. K. : Comme je le disais plus haut, le Régime d'Entreprise Franche de Transformation de Produits Halieutiques (REFTPH) a été institué par l'adoption de la loi N°2005-556 du 02 décembre 2005 et ses décrets d'applications. Les objectifs visés par l'Etat, avec l'adoption de cette loi, sont de promouvoir les exportations des produits de pêche ayant subi une transformation à caractère industriel, de favoriser la création d'emplois directs et indirects, d'accroître la compétitivité et la rentabilité des industries locales de transformation des produits de la pêche notamment les conserveries, de favoriser les investissements dans le secteur de la transformation industrielle des produits de la pêche et de favoriser le transfert de technologie.

L'administration de ce Régime est confiée au Comité d'Administration du Régime Franc en abrégé (CARF). Ce Comité est chargé de réceptionner, d'instruire et de proposer à la signature des autorités compétentes, les dossiers d'agrément au régime franc. Il est aussi chargé d'assurer le suivi de la procédure d'agrément, d'élaborer les cahiers de charges et tous les documents relevant de son objet, de contrôler la mise en œuvre du régime franc par les entreprises agréées et de requérir le cas échéant l'intervention des services compétents de l'Etat. Ce comité est également chargé d'examiner toute demande d'activités nouvelles, de veiller au respect de la réglementation en vigueur et, le cas échéant, de signaler les infractions aux autorités compétentes et de faire des propositions aux autorités compétentes sur toute question ayant trait aux activités des entreprises franches.

Le CARF est doté d'un Secrétariat Exécutif chargé d'assurer au quotidien les différentes missions qui incombent au Comité. A cet effet, le Secrétariat Exécutif se doit de préparer les travaux et les décisions du comité en lui faisant des propositions motivées, de veiller, sous l'autorité du président du comité, à l'exécution des décisions et mesures adoptées dans le cadre de l'administration du régime franc. Le Secrétariat Exécutif du CARF a aussi en charge d'effectuer les inspections des entreprises franches de transformation des produits halieutiques et d'en rédiger les rapports, de requérir, en cas de nécessité, l'intervention des services compétents de l'Etat. Nous devons également élaborer le projet de budget de fonctionnement du Comité, mettre en œuvre toutes mesures et études destinées à faciliter le fonctionnement du régime franc et améliorer ses performances. Le Secrétariat Exécutif du CARF doit contribuer au règlement des litiges pouvant découler de la mise en œuvre du régime franc, d'assurer le secrétariat du comité.

Comment intégrer ce régime franc et les entreprises qui en bénéficient ?

Dr M. K. : Est éligible au régime d'Entreprise Franche, toute entreprise industrielle de transformation des produits halieutiques réalisant au minimum 90% de son chiffre d'affaires à l'exportation. Il faut cependant signaler que l'admission est soumise à l'obtention préalable d'un agrément, délivré par les Ministres chargés des ressources halieutiques, de l'Économie et des Finances, du Budget et du portefeuille de l'État, sur proposition du Comité d'Administration du Régime Franc. Ce qui suppose que l'entreprise demandeur adresse une demande d'agrément selon le formulaire type disponible au Secrétariat Exécutif du Comité d'Administration du régime Franc.

A ce jour, la Côte d'Ivoire compte quatre entreprises franches de transformation de produits halieutiques dont deux conserveries, à savoir, la Société des Conserves de Côte d'Ivoire (SCODI), AIRONE (Ex-CASTELLI-CI), Bertrand Produits Export (BPE) et GLOBAL FRESH PRODUCT.

Dix-huit ans après la création de cette structure, où en est-on à ce jour avec les objectifs fixés et quel est l'impact du CARF sur les activités du secteur des ressources halieutiques ?

Dr M.K : Dix-huit ans après la création du CARF la vision du Gouvernement qui est de favoriser la productivité et la compétitivité des entreprises ivoiriennes de transformation des produits halieutiques est plus ou moins atteint. La Côte d'Ivoire revendique fièrement deux grandes conserverie que sont AIRONE Côte d'Ivoire et SCODI. Le port d'Abidjan joue aujourd'hui un rôle central dans la filière thonière en Afrique de l'Ouest. Il est en effet le principal port de débarquement, de transbordement et d'avitaillement de la zone, loin devant Dakar au Sénégal, et Tema au Ghana. Le Terminal de pêche du Port Autonome d'Abidjan (PAA) traite plus de 700 mille tonnes de produits de la mer dont près de 450 000 tonnes de thon par an. En 2021, les captures débarquées ou transbordées à Abidjan ont représenté 442 428 tonnes de thons (Source : Port Autonome d'Abidjan, 2022). Les belles performances de cet établissement public sont principalement dues certes à l'existence d'infrastructures et de services portuaires de qualité. Mais surtout une forte demande des produits de Mer et cela au regard des deux grandes conserveries qu'abrite la Côte d'Ivoire. L'industrie thonière ivoirienne repose sur les activités des conserveries et autres entreprises de traitement industrielles de produits halieutiques bénéficiant du régime franc. Les sous-produits de l'activité industrielle sont recyclés par l'entreprise Marine Biotechnology Products Côte d'Ivoire (MBPCI) qui fabrique la farine de poisson destinée à servir de matière première aux fabricants d'aliments pour animaux. Sur la période 2015 - 2021, les quantités totales de thons mises en transformation par les conserveries ont fluctué, entre 33.000 tonnes et 60.000 tonnes soit une quantité moyenne annuelle de plus de 43.000 tonnes de produits halieutiques transformées dans le cadre du Régime d'entreprises Franches de Transformation de Produits Halieutiques. Sur la même période, elles ont commercialisé 172 681,445 tonnes de produits dont 158 320,454 tonnes à l'exportation soit 96,94 % des ventes. Le chiffre d'affaires annuel moyen généré sur cette période est de 78 milliards de Francs CFA. Le chiffre d'affaires global des conserveries provient à plus de 98% des ventes à l'exportation. Sur la période 2015-2021, les conserveries ont investi plus 15,82 milliards de Francs CFA dans les équipements et aménagements. Les investissements totaux annuels ont fluctué entre 938 millions de Francs CFA et 1,8 milliards de Francs CFA. La sauvegarde des emplois dans les entreprises est l'un des facteurs qui ont suscité l'institution du régime d'entreprise franche. L'effectif total moyen dans les conserveries est de 5 450 employés sur la période 2015 – 2021.Les nationaux occupent en moyenne 98,84 % des emplois. La masse salariale distribuée par les entreprises agréées de 2015 à 2021 s'élève à un peu plus de 48 milliards de F CFA dont plus de 39 milliards de F CFA pour les nationaux soit 90,08 % du total. Ainsi, la masse salariale distribuée annuellement aux Ivoiriens par les entreprises est en moyenne de près de six (06) milliards de F CFA. Les femmes occupent toujours près de 70% des emplois. La filière thonière joue un rôle important dans l'économie ivoirienne. Avant la crise socio-politique de septembre 2002, la quantité annuelle de thon mise en transformation sous forme de conserves et longes, était estimée à 100 000 tonnes pour un chiffre d'affaires de 98 milliards de francs CFA.

Suite à la page 7

BÉTAIL d'Afrique
LES INFOS DU SECTEUR DISPONIBLES EN TEMPS RÉÉL SUR VOTRE SITE WEB,
www.betaildafrique.info

JOURNAL BBETAIL 023.qxp_Mise en page 1 05/07/2023 23:53 Page 7

Ce niveau de production plaçait la Côte d'Ivoire au premier rang des pays africains exportateurs de conserves de thon devant le Sénégal et le Ghana, au second rang mondial des pays exportateurs derrière la Thaïlande et au sixième rang mondial des pays producteurs. En termes d'emplois, la filière thonière représentait alors 4 000 emplois directs pour une masse salariale de 5 milliards et faisait vivre 40 000 personnes environ grâce aux activités qu'elle générait (emballage, consignation, manutention, fabrication de farine de poisson pour l'aviculture). Malgré son importance, la filière thonière était confrontée à de graves difficultés liées à sa baisse de productivité et de compétitivité. Ces difficultés, qui ont été accentuées par la crise socio-politique qu'a connue la Côte d'Ivoire, étaient de nature à entraîner à court ou moyen terme, la mise en chômage de plusieurs milliers de travailleurs, la perte totale des marchés pour les conserveries ivoiriennes, la délocalisation des activités de la filière thonière au profit d'autres pays disposant d'un environnement propice, la disparition de la filière thonière ivoirienne.

Au plan juridique, le régime fiscal d'admission temporaire auquel étaient assujetties les conserveries nationales constituait un lourd handicap face à la concurrence d'une part, des pays ACP producteurs de thon (Ghana, Sénégal, Madagascar, Iles Seychelles) dont les conserveries bénéficient du régime franc, d'autre part, des pays non ACP (Thaïlande, Philippines, Indonésie) à qui l'Union Européenne a accordé d'importants avantages fiscaux alors qu'ils étaient déjà dans un environnement économique très favorable caractérisé par un faible coût des facteurs de production (main d'œuvre, énergie, intrants, etc..). C'est donc pour remédier à cette situation préjudiciable à l'économie nationale que le législateur ivoirien a adopté la loi n° 2005-556 du 2 décembre 2005 instituant le régime d'entreprise franche de transformation des produits halieutiques. Cette loi qui a permis de sauvegarder les entreprises industrielles de la filière thonière et a fait de la Côte d'Ivoire selon le dernier rapport de l'UE le deuxième port thonier au monde après le Japon. Le thon transbordé ou pêché et débarqué au port d'Abidjan garantit l'accès à la matière première aux deux conserveries que sont AIRONE Côte d'Ivoire et Société de Conserves de Côte d'Ivoire (SCODI). L'UE est le plus grand marché mondial pour le thon, la plupart des produits étant vendus en conserve – avec seulement environ 4 % des importations de thon vendues en tant que produit frais de qualité. Deux aspects sont importants à considérer par les industries ivoiriennes : une grande partie du thon capturé est destinée aux marchés européens. Le secteur du thon de l'UE est verticalement intégré, le capital international étant de plus en plus impliqué dans le secteur, en particulier d'Asie. Il s'agit là d'un élément important à considérer par la Côte d'Ivoire dans ses efforts pour promouvoir la transformation du thon à plus forte valeur ajoutée. Les importations en provenance des pays de l'Accord de libre-échange Nord Américain (ALENA) et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sont de plus en plus nombreuses sur le marché européen (multiplication par 2 en 10 ans) et exacerbent la concurrence avec les industries de transformation ouest africaines. L'érosion des préférences tarifaires communautaires en faveur des pays de l'ALENA et de l'ASIAN participe à l'exacerbation de la concurrence vis-à-vis de l'industrie thonière communautaire. Même en l'absence d'un accord de libre-échange avec l'UE, la Thaïlande est devenue une source majeure de thon en conserve. La Thaïlande représente actuellement 10% de part de marché. Plusieurs pays africains ont exprimé leur souhait de pouvoir exporter vers l'UE, notamment ceux qui lui sont liés avec un accord de partenariat dans le domaine des pêches (São-Tomé et Principe et Comores par exemple). Ces pays constituent une menace pour les exportations des entreprises franches ivoiriennes sur les marchés de l'UE.

Dr Kéita, y a-t-il des avantages dont bénéficient les entreprises franches ?

Dr M. K. : La loi de 2005 et ses règlements confèrent aux entreprises franches des avantages substantiels exonérations fiscales et douanières sur l'ensemble des impôts, droits, taxes et redevances applicables à l'importation et à l'exportation, abattement de 50% sur les tarifs de base pour leurs consommations d'eau, d'électricité et de produits pétroliers fournis par les services publics ou parapublics, avantages financiers tels que l'accès au marché local des capitaux, la conversion des comptes en devises et la liberté de change, de transfert de bénéfices et de rapatriement de capitaux. En contrepartie de ces avantages, les entreprises franches sont assujetties à des obligations: paiement obligatoire d'une redevance trimestrielle, limitation de vente sur le marché local à 10% de leur production, obligations de déclaration ou d'information relatives au bilan d'activités, au tonnage de produits halieutiques transformés, soumission aux contrôles de l'Administration (CARF, impôts, douanes, CNPS, Commerce, Industrie, etc.)

Des obstacles rencontrés dans l'exécution des missions du CARF ? lesquels ?

Dr M. K : Chaque année et au plus tard le 30 septembre, l'agrément délivré aux entreprises franches doit être renouvelé pour permettre à celles-ci de bénéficier effectivement des avantages accordés par la loi n°2005-556 du 02 décembre 2005. Sur la base des documents de bilan d'exercice annuel fournis par les entreprises franches, les demandes de renouvellement ou d'attribution des agréments sont instruites par le C.A.R.F, conformément au décret n° 2006-416 du 22 décembre 2006 fixant les modalités d'application de la loi précitée. Elles sont ensuite soumises au cours d'une session du C.A.R.F dont les délibérations sont sanctionnées par un procès-verbal. Pour les entreprises dont les demandes de renouvellement d'agrément font l'objet d'un avis favorable, le C.A.R.F rédige un projet d'arrêté interministériel qu'il soumet à la signature des Ministres concernés. Aux termes de cet arrêté, la période de validité de l'agrément courait à compter du 1er octobre au 30 septembre de chaque année civile. Il en résultait que les arrêtés d'agrément devraient être signés par les Ministres concernés au plus tard le 30 septembre de chaque année. Mais en pratique, les dispositions légales d'approbation et de dépôts des comptes annuels des entreprises auprès des autorités compétentes, obligation pour toute société commerciale, poussent les entreprises franches à ne transmettre leurs dossiers financiers comprenant le bilan du dernier exercice social, pièce constitutive des dossiers de demande d'agrément au Régime Franc, qu'au mois de juillet. Ceci ne permet pas au CARF de tenir sa session d'examen des dossiers avant le mois d'août. Par conséquent, depuis plusieurs années, les Ministres concernés ne disposent généralement que de quatre à six semaines pour signer les projets d'arrêtés interministériels d'agrément qui leur sont soumis. D'où des retards récurrents dans la délivrance des agréments aux entreprises franches. Par exemple en août 2021, quand nous prenions fonction, les agréments n'ont pu être signés que le 14 décembre 2021, soit plus de deux mois après la date limite du 30 septembre 2021. La délivrance tardive des arrêtés d'agrément prive, pendant la période de carence, les entreprises franches du droit de jouir des avantages douaniers, fiscaux et financiers qui leur sont conférés par la loi du 02 décembre 2005 précitée. Cette situation causait des préjudices de tous ordres aux entreprises franches. Pour remédier à cette situation, nous avons proposé un réaménagement de la période de validité de l'agrément au régime franc afin de permettre aux Ministres concernés, de disposer d'une période suffisante allant du mois d'août au 31 décembre, pour la signature des projets d'arrêtés d'agrément. Et cela a contribué à mettre fin aux périodes de carence d'agrément et à améliorer subséquemment la mise en œuvre du régime d'entreprise franche de transformation des produits halieutiques. En effet, la solution que nous avons proposée est en parfaite adéquation avec l'orthodoxie administrative de l'année civile qui court à compter du 1er janvier au 31 décembre.

M. le Secrétaire Exécutif, dites-nous, pour finir, les grands défis du CARF aujourd'hui et que faites-vous pour les relever ?

Dr M. K. : Les défis sont certes nombreux, mais la mise en place de mesures fiscales et douanières spécifiques au régime franc, comme cela se fait ailleurs, reste l'une des préoccupations les plus urgentes des entreprises franches de transformation de produits halieutiques. Les défis que nous avons trouvés sur place étaient que la signature des agréments connaissait des retards dus au fait que l'agrément courait du 30 septembre au 1er octobre de chaque année et cela coïncide souvent avec les vacances gouvernementales. Alors que l'arrêté est signé par trois Ministres, à savoir le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, le Ministre de l'Economie et des Finances et celui du Budget. Et donc, avant de faire le tour de tous les ministères, cela met du retard et les entreprises payent les impôts de ce retard de signature. Nous avons donc trouvé la formule et nous avons introduit un agrément qui va faire le cycle régulier de l'année civile, laquelle part du 1er janvier au 31 décembre. Cela permet donc de stabiliser cette situation que vivaient les entreprises. Au-delà de ça, nous avons pensé qu'il était important de communiquer sur le régime franc. Nous avons demandé à toutes les entreprises franches de faire un marquage de leurs produits. Tous les produits sortis de ce régime sont marqués « *Régime franc Côte d'Ivoire* ». C'est-à-dire que si notre boîte de conserve est en Europe, le consommateur saura qu'elle est d'origine franche Côte d'Ivoire. Cela montre qu'en Côte d'Ivoire, il existe un régime franc qui accorde des facilités aux entreprises et les rend compétitives. Cela montre aussi qu'en Côte d'Ivoire, l'on fabrique des boîtes de conserve de thon de qualité. Toutes les 15 000 tonnes de conserves fabriquées portent ce marquage. L'autre défi est que le régime franc ayant 18 ans maintenant, il faut donc penser à la réformer et à l'adapter à l'évolution des textes qui sont aujourd'hui pris par le gouvernement. Donc, nous estimons qu'il faille que nous pensions à une réforme globale qui va tenir compte des spécificités du régime franc et de ses entreprises, parce que la compétition est rude au niveau mondial.

Interview réalisée par
BETAIL D'AFRIQUE

JOURNAL BBETAIL 023.qxp_Mise en page 1 05/07/2023 23:53 Page 8

ÉLEVAGE / 2E ÉDITION DU SELAB

Voici les recommandations du Sommet d'Abidjan

La deuxième édition du Sommet de l'Elevage d'Abidjan (SELAB 2023) s'est tenue du 19 au 21 mai 2023 à Abidjan/Palais de la Culture d'Abidjan. Cette activité, organisée par Next Sustainable Initiatives (NSI), structure engagée dans la promotion et la valorisation de la production animale et halieutique en Côte d'Ivoire, avec l'appui institutionnel du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, a eu pour thème : « Jeunesse, Emplois et Sécurité Alimentaire ». A l'issue des échanges, les recommandations ci-après ont été adressées :

Mme Collette Tano, Directrice d'exploitation de NSI, commissaire générale du SELAB 2023

A la jeunesse

- S'informer à la source sur les possibilités d'encadrement et de financement offerts par le Gouvernement ;
- Pour obtenir des noyaux de qualité, se diriger vers les Fermes de référence qui accompagnent les jeunes ;
- S'intéresser aux structures d'accompagnement et aux réalités du marché depuis l'école ;
- Se mettre en réseau pour porter un projet collectif pour être appuyé par l'agence emploi jeune ;
- Aller à l'information, améliorer la qualité de sa formation et son efficacité pour saisir les opportunités que l'Etat créé ;
- Entreprendre et profiter des instruments pour l'accompagnement et le financement
- Aller à la reconversion et la requalification en cas d'échecs sur le marché du travail ;
- Saisir les opportunités innovantes des chaines de valeur ;
- Profiter des opportunités d'emplois directs et indirects sur les chaines de valeurs ;
- Se former davantage pour mieux répondre aux besoins du marché

Aux producteurs et autres acteurs des chaines de valeur

- Avoir l'amour du métier, la persévérance, la patience ;
- Avoir une grande vision et planifiée pour son entreprise ;
- Avoir un esprit de sacrifice et de la responsabilité, s'armer de courage ;
- Se structurer en interprofession pour bénéficier de l'accompagnement public ;
- S'entourer des personnes pluridisciplinaires ;
- Appréhender la Politique Nationale de Développement de l'Elevage et de l'Aquaculture (PONADEPA) ;
- Se mettre si possible en relation avec des structures à l'extérieur et bénéficier de leur retour d'expérience ;
- Compter sur ses propres ressources en épargnant sur une longue durée pour le financement (*Renoncer à une partie de sa jeunesse pour la rattraper plus tard*) ;
- Manifester de l'abnégation dans la recherche de financement et de terre ;
- Rechercher l'encadrement et l'Appui du CEPICI (déclaration/enregistrement, montage de dossiers d'agreement) ;
- Manifester une résilience et une capacité à se relever après chaque échec ;
- Anticiper, mitiger les risques d'exploitation par l'assurance ;
- Former ses collaborateurs notamment à la biosécurité ;
- S'intéresser à de nouvelles spéculations dont le koï en aquaculture ;
- S'intéresser à de nouvelles niches comme la production de fourrage sur le marché de l'hinterland ;
- S'intéresser aux races à haut rendement ;
- Etendre sa vision à de nouveaux modèles économiques et de nouveaux marchés (ex : Production de koï, poisson touristique) ;
- Assurer la communication et la bonne coordination des actions avec les agriculteurs installés dans la même zone de travail ;
- Améliorer la communication entre les différentes organisations professionnelles;
- S'assurer de la bonne qualité des productions d'élevage ;
- Se rapprocher de la coopération japonaise (JICA) et de l'ambassade du Brésil pour la formation et les relations d'affaire ;
- Se développer étape par étape dans la chaine de valeur en commençant par les maillons à faible risque ;
- Avoir de bonnes pratiques de production à travers l'amélioration génétique des animaux (en suivant le modèle brésilien);
- Maitriser les itinéraires techniques et respecter les principes de biosécurité ;
- Se tourner vers les artisans locaux (menuisiers, tailleurs, etc.) pour réduire les coûts d'exploitation en utilisant du matériel adapté et low cost ;

Au Gouvernement et aux institutions

- Réadapter la formation aux exigences actuelles du marché (INFPA, structures de formation) ;
- Poursuivre l'amélioration du climat des affaires pour attirer de nouveaux investisseurs ;
- Introduire l'entrepreneuriat dans les curricula de formation ;
- Mettre à jour des informations sur les plateformes ;
- Faciliter la mise à disposition des terres pour l'Agriculture en général et l'Elevage en particulier ;
- Poursuivre la réhabilitation des ranchs et la mise en valeur des projets pilote en aquaculture, des fermes écoles ;
- Poursuivre et rendre plus opérationnelle la stratégie de gestion durable de ressources (obligations ESG, Obligations durables) ;
- Poursuivre l'appui financier aux producteurs (société de garantie) ;
- Simplifier les procédures SOGEDI et CEPICI (2 parcours différents entre l'agreement d'investissement et le permis de construire) ;
- Améliorer l'ouverture du marché de la CEDEAO par la libre circulation des biens et marchandises dans l'espace communautaire ;
- Poursuivre le projet d'appui des élevages en développement ;
- Initier des textes règlementaires pour protéger les producteurs et les faire appliquer ;
- Assurer la régulation des prix pour réduire les pouvoirs de marché sur les spéculations en développement ;
- Labelliser la production nationale pour favoriser l'accès aux marchés internationaux ;
- Assurer l'encadrement, l'installation et le suivi des acteurs ;
- Poursuivre les opérations de modernisation et de certification sanitaire de la production ivoirienne ;
- Accentuer les initiatives pour la promotion de l'apiculture ;
- Favoriser l'accès aux matériaux de production par l'allègement de la fiscalité ;
- Promouvoir la consommation des produits de l'élevage ivoirien ■

Source: Next Sustainable Initiatives (NSI)

L'employabilité des jeunes, défi majeur

Le Ministre ivoirien des Ressources animales et Halieutiques, Sidi Touré, a profité de la 2e édition du Sommet de l'Elevage d'Abidjan (SELAB), qui s'est tenue du 19 au 21 mai 2023, pour révéler l'importance de cet évènement axé sur la jeunesse confrontée aux défis de l'employabilité. « *Faire donc des jeunes des créateurs de valeurs ajoutées, telle est l'ambition du gouvernement ivoirien à travers toutes ses actions (...) Le défi de l'employabilité des jeunes reste donc énorme mais des perspectives et des opportunités restent à portée de main dans de nombreux domaines et secteurs d'activité.* », a indiqué Sidi Touré. Il a estimé qu'il était primordial pour la Côte d'Ivoire d'atteindre la souveraineté en produits animaux et Halieutiques pour briser la chaîne de la dépendance vis-à-vis des pays de l'extérieur. « *Il s'avère donc nécessaire que des réflexions soient menées afin que des solutions idoines soient trouvées pour, non seulement garantir l'emploi aux jeunes tout en développant notre production animale et halieutique, mais aussi permettre à ces différentes personnes de gagner de l'argent* », a ajouté M. Touré. Le SELAB 2023, dont le thème était, «*Jeunesse, Emplois et sécurité alimentaire* » a été marqué par plusieurs activités avec un accent particulier sur la formation des jeunes. Mme Colette Tano, Commissaire générale du SELAB et directrice d'exploitation de Next Sustainable Initiatives (NSI), a fait savoir que la réussite de l'édition 2023 a été possible grâce à l'engagement et l'abnégation de toutes les entités qui se sont impliquées. Pour elle, la première édition a été « magique », la seconde « *a porté des défis encore plus grands* » surtout avec la participation du Brésil et du Japon qui a apporté un cachet spécial à cet évènement.

Par MYNA

JOURNAL BBETAIL 023.qxp_Mise en page 1 05/07/2023 23:53 Page 9

VASTE CHANTIER POUR 2023

Plus de 10 grands projets déjà lancés par le MIRAH

Le vaste chantier de 23 projets, initiés par le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH), en vue de soutenir la Politique nationale de développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'aquaculture (PONADEPA 2022-2026), est en marche sur le terrain à travers la Côte d'Ivoire. BETAIL D'AFRIQUE fait le point.

Mardi 24 janvier 2023, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) procède au lancement du projet dénommé « *projet de renforcement de la surveillance épidémiologique des dangers sanitaires vétérinaires* » ou projet « *Pro- surveillance épidémiologique* ».

« PRO-SURVEILLANCE EPIDÉMIOLOGIQUE »

A l'occasion, le Ministre Sidi Touré indique que ce projet tient à cœur au gouvernement de Côte d'Ivoire. D'une durée de 3 ans, le projet « *Pro-surveillance épidémiologique* » vise à mettre en place un système fonctionnel de prévention, de détection et de réponse adaptée pour faire face aux dangers sanitaires vétérinaires, en vue de limiter leurs impacts sur la santé publique vétérinaire. Il va permettre, par ailleurs, de garantir un environnement sanitaire propice au développement de l'élevage en Côte d'Ivoire.

« PRODEF-PORC »

Le «*Projet de Développement de la Filière Porcine* », ou projet « *Prodef-Porc* », voit le jour à Agboville, dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire. Le 21 février 2023, Sidi Touré y rend public cet autre chantier qui a pour objectif d'améliorer la couverture des besoins nationaux en viande et produits porcins, à travers un appui à la production par l'amélioration génétique, la transformation et la commercialisation des produits porcins. A cette occasion, le patron du MIRAH pose la première pierre du centre d'apprentissage et de perfectionnement en production et transformation de la viande porcine.

« PRO-SURVEILLANCE PÊCHE »

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire met en avant l'amélioration du suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêches et de la préservation de l'environnement aquatique. C'est ce qui explique que le 23 février 2023, le Ministre Sidi Touré ait mis en route, à la Direction des Pêches sise à Abidjan-Treichville, le « *Projet d'Amélioration du Suivi Contrôle et Surveillance des Pêches* » ou « *Pro-Surveillance Pêche*.» L'objectif de ce dispositif est de lever les principales pressions pesant sur les ressources halieutiques. Prévu pour une durée de quatre ans, le projet « *Pro-Surveillance Pêche* » va privilégier une approche à la fois globale, inclusive et innovante pour contribuer à la lutte contre la pêche INN (pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée).

« PRO-LAIT »

Le 10 mars 2023, c'est au tour de la ville de Ouangolodougou, dans l'extrême nord de la Côte d' Ivoire, d'accueillir le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques. Sidi Tiémoko Touré et les siens y procèdent au lancement du « *Projet de développement et de promotion de la production laitière* » ou « *Pro-lait* ». D'envergure nationale, le « *Pro-Lait* » est un projet dont l'encrage est à Nioroningué, un village de la commune de Ouangolodougou, sur une station de plus de 2200 hectares. Ce projet-ci a pour objectif général de rendre compétitive et attractive la chaîne de valeur lait de la Côte d'Ivoire afin qu'elle prenne toute sa place sur les marchés nationaux et internationaux.

« PRO-AQUACOLE »

Le lancement du « *Projet d'amélioration de la Production d'intrants et de Produits Piscicoles* », ou projet *« Pro-Aquacole* », a lieu mardi 21 mars 2023 à Jacqueville, ville balnéaire située à une soixantaine de Km d'Abidjan, en présence de M. Assoumany Gouromenan, Directeur de cabinet du ministre Sidi Tiémoko Touré. Le projet *« Pro-Aquacole* » vise à améliorer les capacités opérationnelles des stations étatiques et des écloseries privées piscicoles et garantir la disponibilité des alevins de qualité à travers une production massive. D'une durée de trois ans, ce projet va couvrir les régions et localités de la Côte d'Ivoire avec pour point d'ancrage la zone de Jacqueville.

« PRO-BOVINE »

Le projet « *Pro-Bovine* » fait partie des 23 projets majeurs initiés par le MIRAH. A travers ledit programme, le Ministre et ses hommes entendent renforcer la production de la Côte d'Ivoire en viande pour les besoins de sa population, de sorte à ne plus dépendre de l'extérieur à long terme. C'est ce qui explique cet important projet « *Pro-Bovine* », mis en route vendredi 7 avril 2023, dans le département de Boundiali au nord-ouest du pays, plus précisément à la station de Panya située à 17 km de la ville. Le projet « *Pro-Bovine* » a pour objectif d'assurer la couverture des besoins nationaux en viande par la production, augmenter les revenus des populations rurales et renforcer la résilience des communautés tributaires de l'élevage en Côte d'Ivoire.

« PRO-VALORISATION »

Quant au « *Projet de développement des techniques de Valorisation des produits halieutiques* » ou « *Pro-Valorisation* », il est lancé en avril 2023 à Abidjan. Cet autre programme va permettre de former près de 1.500 jeunes et femmes aux techniques de production et d'installer environ 400 jeunes promoteurs. Avec le « *Pro-Valorisation* », d'une durée de 3 ans (2023-2026), le MIRAH envisage de créer, de former et d'équiper 45 associations de transformatrices et d'intégrer les aliments transformés, au niveau du centre, dans 35 cantines scolaires et centres de santé. Ce projet vise également à outiller les bénéficiaires sur la technique de préparation du Surimi, un produit à base de chair de poisson obtenu par une technique traditionnelle japonaise de transformation de poissons.

« PRO-DIVERSIFICATION »

Le « *Projet de diversification de la production aquacole* » ou « *Pro-Diversification* » est mis en route samedi 20 mai 2023 à San Pedro, dans le sud-ouest du pays. Le « *Pro-diversification* » va renforcer les capacités des acteurs et l'insertion des jeunes. Prévu pour une durée de trois ans, ce projet vise à améliorer la couverture des besoins nationaux en produits halieutiques. Il a une envergure nationale, avec pour point d'ancrage la ville de San Pedro. Ce projet permettra, à terme, de faire la promotion de l'aquaculture marine, de créer un centre expérimental et d'apprentissage pour la maitrise de nouvelles espèces aquacoles.

« PRO-CONSERVATION »

A travers le projet dénommé « *Pro-Conservation* », la Côte d'Ivoire veut préserver son potentiel halieutique. Le 19 mai 2023 à l'hôtel Anouanzè de Soubré, le Ministre Sidi Touré lance officiellement le « *Projet de Conservation de la Biodiversité Halieutique* » ou « *Pro-Conservation* ». Ledit Projet, qui a aussi une durée de trois ans, a pour point d'ancrage la ville de Soubré. Il a pour objectif d'assurer l'exploitation durable des stocks halieutiques et la conservation des pêcheries. A terme, le « *Pro-Conservation* » vise aussi l'évaluation des stocks halieutiques, la réalisation, l'actualisation de quatre plans de gestion et d'aménagement des pêcheries et l'atteinte de 50% de taux d'accroissement des productions halieutiques du pays.

« PRO-AVICOLE »

C'est dans le département de Béoumi, plus précisément dans la sous-préfecture de Marabadiassa, que le projet « *Pro-avicole* » est lancé, vendredi 02 juin 2023. Ce projet a pour but d'accroître la couverture nationale en produits avicoles, de fournir un appui aux acteurs intervenants dans la chaîne de valeur et d'améliorer la transformation et la commercialisation des produits avicoles. Cela passe par la création d'un centre d'application et de spécialisation en aviculture à Marabadiassa. Ledit projet ambitionne l'augmentation de la consommation par personne de la viande de poulet ainsi que les œufs. Il pourra générer, à terme, plus 16 emplois directs et indirects.

« PRO-MALADIES »

S'agissant du « *Projet de Contrôle des Maladies Enzootiques* » ou projet « *Pro-Maladies* », il est mis sur pied vendredi 16 juin 2023 à Agnibilékrou, une localité dans l'Est de la Côte d'Ivoire. Ce programme a pour objectif de soutenir le développement des filières animales à travers l'amélioration de l'état sanitaire des élevages et la préservation de la santé des éleveurs et propriétaires d'animaux. D'une durée de quatre ans, le « *Pro-maladies* » va stimuler les éleveurs, les Groupements de Défense Sanitaire (GDS) et les Comités Villageois de Lutte (CVL) à une collaboration plus étroite avec les services du MIRAH et les vétérinaires installés en clientèle privée.

Ce sont donc 11 projets, issus du vaste chantier qui en compte 23, à avoir été mis en route, en cinq mois, par le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, sous la houlette du Ministre Sidi Tiémoko Touré ■

Par André SELFOUR

JOURNAL BBETAIL 023.qxp_Mise en page 1 05/07/2023 23:53 Page 10

BURKINA FASO / ÉLEVAGE ET AGRICULTURE

Des innovations pour le 7e Salon international

La 7e édition du Salon International de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Elevage (SIAEL) du Burkina Faso est prévue en février 2024. Les organisateurs exhortent les plus hautes autorités du pays à accompagner leur initiative, malgré un contexte sécuritaire très difficile.

A moins de huit mois de la tenue de la 7e édition du Salon International de l'Agriculture de l'Environnement, de l'Elevage (SIAEL) du Burkina Faso, ses promoteurs, regroupés au sein de l'Association pour le Développement du Monde Rural (ADMR), donnent de la voie. Selon l'agence d'infos AIB qui en parle, les promoteurs du SIAEL ont organisé, le 09 juin 2023 à Komsilga au Burkina Faso, un atelier d'échanges avec les acteurs du monde rural. L'objectif principal de cette rencontre était, selon le confrère, de porter à la connaissance des participants, les innovations majeures apportées au Salon. Cette réunion est le point de départ du lancement par l'ADMR, de six ateliers dans les six communes rurales de la région du Centre, avec le soutien du Fonds National pour la Finance Inclusive (FONAFI). Il a été marqué par deux communications. La première communication a porté sur « *les défis et les opportunités du 7e SIAEL* ». La seconde a consisté à présenter le Fonds National pour la Finance Inclusive (FONAFI), comme « *une opportunité aux problèmes financiers des acteurs du monde rural* ». Dans son discours, le Secrétaire Exécutif de l'ADMR, Jean Victor Ouedraogo, a salué la résilience des acteurs du monde rural qui continuent de mener leurs activités dans leurs secteurs respectifs (agriculture, environnement, élevage), malgré la crise sécuritaire qui secoue notre pays.

« *Depuis le début de cette crise, beaucoup d'entre vous ont dû abandonner leurs champs, leurs forêts ainsi que les zones réservées à l'élevage. Pourtant, nous savons tous que l'économie de notre pays repose principalement sur ces trois secteurs que sont l'agriculture, l'environnement et l'élevage* », a-t-il expliqué. Il a également dit avoir accueilli avec une joie immense, l'initiative présidentielle pour la production agricole 2023-2024, annoncée en Conseil des ministres, le 31 mai 2023. Jean-Victor Ouedraogo a invité tous les acteurs du monde rural, à soutenir la réalisation de cette décision importante du Président du Faso, qui vise non seulement à combler le déficit agricole créé par la crise, mais aussi à favoriser l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire par le Burkina Faso. Pour le Secrétaire exécutif de l'ADMR, les acteurs du monde rural, à l'image de ceux de plusieurs domaines, doivent être aussi célébrés à leur juste valeur. De son avis, si des millions de francs CFA peuvent être distribués gracieusement chaque année pour récompenser les lauréates des élections Miss dans notre pays, il doit en être de même pour ceux qui se battent pour nourrir la population et préserver notre environnement.

CE QUI CHANGE…

C'est pourquoi il a lancé un appel solennel aux autorités de la Transition, en particulier le Chef de l'Etat le Capitaine Ibrahim Traoré, le Premier ministre, Dr Apollinaire Joachimson Kyelem de Tambela, le président de l'ALT Dr Ousmane Bougma et les ministères sectoriels, les ONG et Associations internationales de Développement, les partenaires techniques et financiers du Burkina, à appuyer cette initiative lancée par l'ADMR, un regroupement de 64 associations et coopératives.

Pour ce qui est des innovations apportées à la 7e édition du SIAEL, M. Ouedraogo a indiqué que la première est relative au changement de dénomination de l'événement qui s'appelait jusqu'à la 6e édition Foire Internationale agro-sylvo-pastorale de Komsilga (FIKOM). Ce changement permet entre autres, de prendre en compte plusieurs secteurs comme l'Agriculture, l'Environnement et l'Elevage, d'accélérer le processus de professionnalisation des acteurs du monde rural, de mettre en valeur l'interdépendance et susciter la compétitivité entre les différents secteurs socio-professionnelle du monde rural et d'assurer plus d'engagement et de réussite aux jeunes et aux femmes dans les secteurs productifs. Pour l'édition 2024 du SIAEL qui se tiendra à Komsilga, du 20 au 24 février 2024, d'autres innovations ont été introduites. Il s'agit de l'institution d'un prix dénommé «*kûuri d'or* » qui signifie «daba» en français.

Le « *Kûuri d'or* » met en exergue les efforts des acteurs du monde rural. Il permettra de décerner des trophées aux acteurs dans les trois secteurs que sont l'Agriculture, l'Environnement et l'Elevage. Une des innovations concerne également la création d'un prix de la diaspora. Il a pour but, d'encourager les Burkinabè vivant à l'extérieur, surtout sa frange jeune, à investir dans le domaine agro-sylvo-pastoral. Le SIAEL 2024 connaîtra aussi la Nuit des récompenses des acteurs du monde rural, ainsi qu'une grande rue marchande qui va mobiliser plus de 400 exposants nationaux et internationaux durant une semaine. Le président de la délégation Spéciale de Komsilga, monsieur Antarest Batiana a annoncé pour sa part, le soutien physique, matériel et financier de sa commune à la 7e édition du SIAEL. Il a invité les éleveurs, les agriculteurs, les protecteurs de l'environnement, les transformateurs et transformatrices de la Commune de Komsilga à s'impliquer et participer massivement au niveau des stands d'exposition et dans les différentes compétitions.

Par André SELFOUR

C.I./ CÉLÉBRATION DE LA TABASKI 2023

Le prix du mouton «un peu trop cher» cette année

La fête de l'Aïd-el-Kébir ou Tabaski a été célébrée par la communauté musulmane le 28 juin 2023. Comme à l'accoutumée, les abattoirs et autres lieux de vente de bétail en Côte d'Ivoire ont été pris d'assaut par les musulmans en vue de s'offrir une bête pour la fête. Plusieurs personnes ont dénoncé, cependant, un fait durant les festivités de cette année 2023 : la hausse du prix du mouton.

En effet dans le District d'Abidjan, à l'abattoir de Port-Bouët, les prix variaient d'un commerçant à un autre. Ainsi, alors que certains prix oscillaient entre 60.000 FCfa à 250 000 FCFA, d'autres vendaient leurs béliers à 150 000 voire 300 000 F Cfa. Trop coûteux pour nombre de fidèles musulmans qui n'en revenaient pas. A Ferkessédougou, dans le nord de la Côte d'Ivoire, le coût du bélier tchadien s'élevait à 180 000 F Cfa. Dans la Région du Poro à Korhogo, le prix des moutons variaient en moyenne entre 85 000 FCFA à 150 000 F Cfa. Renseignement pris auprès de certains vendeurs, ils ont expliqué cette hausse du prix du mouton par la difficulté de se ravitailler dans les pays frontaliers qui sont en proie à des crises.

En prélude à la Tabaski 2023, les autorités ivoiriennes avaient pris, pourtant, des dispositions utiles pour que chaque ménage puisse s'offrir un ruminant à bon prix.

En effet, vendredi 23 Juin 2023, le District Autonome d'Abidjan, en collaboration avec le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) avait procédé, à l'abattoir de Port-Bouët, au lancement de la Foire de la Tabaski.

Au cours de cette cérémonie, la Cheffe de Cabinet du MIRAH, Roux Leroux, représentant pour l'occasion le Ministre Sidi Tiémoko Touré, avait rassuré de la tenue d'une bonne fête de Tabaski par la disponibilité du bétail en qualité et en quantité sur les marchés à bétail. La cheffe Cab du MIRAH avait, par ailleurs, rappelé l'interdiction de la vente d'animaux hors des marchés conventionnels. Avant elle, c'est le 1er Vice-gouverneur du District d'Abidjan, Yeo Klotioloma qui s'est félicité de la bonne collaboration avec le MIRAH pour cette politique qui permet à chaque ménage de pouvoir célébrer la fête en acquérant un petit ruminant (mouton et chèvre) à moindre coût.

Par MYNA

JOURNAL BBETAIL 023.qxp_Mise en page 1 05/07/2023 23:53 Page 11

• L'appel du Ministre Sidi Touré à l'endroit des jeunes

Le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques, Sidi Tiémoko Touré, lance un appel à la jeunesse ivoirienne, relativement au Programme Stratégique de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSTACI): « *Commencez à investir dans l'aquaculture, devenez des éleveurs de poissons, c'est une activité rentable qui vous rendra prospères. (...) Le poisson constitue le prochain Café-Cacao de la Côte d'Ivoire* ».

• Des jeunes et des femmes formés

Plusieurs jeunes hommes et femmes ont été formés aux techniques de transformation, de conservation et de commercialisation des produits halieutiques, du 20 au 22 juin 2023 au Centre Surimi. Cette formation leur permettra, en plus du fumage traditionnel de poisson utilisé par les femmes ivoiriennes, d'acquérir d'autres techniques.

• La Côte d'Ivoire et le Congo renforcent leur coopération

Le Ministre ivoirien des Ressources Animales et Halieutiques, Sidi Tiémoko Toure et son homologue congolais, Paul Valentin N'gobo, ont signé un accord de coopération technique, lundi 12 juin 2023 au Palais de la Présidence de la République à Abidjan-Plateau, en présence des Chefs d'Etat Alassane Ouattara et Denis Sassou N'guesso. Cet Accord, intervenu dans le cadre de la récente visite officielle du président congolais en Côte d'Ivoire, vise à encourager et à accroître la coopération économique, scientifique et technique dans le domaine de l'élevage et de la production animale entre les deux pays.

• Des coopératives bénéficient d'une formation

Les coopératives ivoiriennes, exerçant dans le secteur des ressources animales et halieutiques, ont bénéficié d'une formation initiée par la Direction de la Formation de la Vulgarisation et de la Valorisation des Produits (DF2VP) ; formation relative à la rédaction de compte d'exploitation, dans la recherche de financement de leurs activités. A l'ouverture de cet atelier, jeudi 22 juin 2023, la Cheffe de Cabinet du MIRAH, Madame Roux Leroux représentait le Ministre Sidi Tiémoko Touré. A travers cet atelier, il s'agit de contribuer à l'amélioration de la productivité du secteur des ressources animales et halieutiques, à travers l'accès au financement des activités de ces acteurs clés.

• Les femmes du MIRAH célébrées

« *On n'est pas homme tant qu'on ignore la femme* », a estimé le Ministre Sidi Touré, lors de la traditionnelle cérémonie de la fête des mères, organisée le 14 juin 2023 à Abidjan plateau en l'honneur des femmes de son département. Le patron du MIRAH a profité de cette cérémonie pour rappeler son engagement vis-à-vis de la promotion du genre et de l'autonomisation de la femme au sein de son ministère. En effet, depuis son arrivée au ministère des ressources animales et halieutiques, près de trente femmes ont bénéficié de promotion au niveau des directions centrales, régionales, départementale et des coordonnateurs de projets.

• Une riposte vaccinale du Ministère après le décès d'un enfant

Le Ministère des Ressources animales et Halieutiques (MIRAH), à travers sa Direction des Services Vétérinaires, a procédé à une riposte vaccinale contre la Rage à kaltodoua, localité située à une centaine de kilomètres de Bouna dans l'Est du pays. Ce sont environ 300 chiens qui ont été vaccinés au cours de cette opération initiée suite au décès d'un enfant mordu par un chien enragé. C'est donc une opération pour préserver la vie des populations et celles des animaux que le MIRAH a entamé dans ce village.

BÉTAIL d'Afrique

SOCIÉTÉ EDITRICE:
MOAHE COMMUNICATION
Tel.: +225 27 22 23 87 66
Cel.: +225 05 06 91 97 36

moahecommunication@gmail.com

SIÈGE SOCIAL:
Abidjan Cocody Angré 7è Tranche
ilot M 1001 logements

GÉRANT & DIRECTEUR DE PUBLICATION:
Charles Lambert TRA BI
(+ 225) 07 07 87 98 43
(+ 225) 01 01 04 50 00

RÉDACTEUR EN CHEF:
BOSSIEHI Sylvain Jules
(+ 225) 07 09 50 02 77

SERVICE COMMERCIAL:
(+ 225) 01 02 59 91 59

INFOGRAPHE:
Consty HENNEKA
hennekac@gmail.com

RÉCÉPISSÉ DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE:
No 21/D du 28 octobre 2019

TIRAGE: 1500 exemplaires

IMPRESSION:
HOODA GRAPHICS

JOURNAL BBETAIL 023.qxp_Mise en page 1 05/07/2023 23:53 Page 12